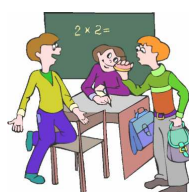


# Faen infos



## Postes supplémentaires à la rentrée 2012



Le ministère de l'Éducation nationale a communiqué officiellement la répartition par académie les **1 000 postes supplémentaires de professeurs des écoles** pour la prochaine

rentrée.

Versailles (100 postes) et Créteil (80 postes) sont les académies les mieux dotées, suivies par Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon, Grenoble et Rennes (65 postes chacune).

Trois critères ont été considérés pour établir cette répartition : le niveau d'encadrement de chaque académie, les difficultés sociales et scolaires et la ruralité.

Ces postes seront en majorité pourvus par des candidats figurant sur les listes complémentaires du concours. Ces nouveaux professeurs bénéficieront de décharges horaires prises sur leur temps de service.

**Vous trouverez ci-contre la répartition académique des postes pour le premier degré.** →

Par ailleurs, le ministre vient d'annoncer **355 recrutements supplémentaires dans le secondaire** pour la rentrée : 75 conseillers principaux d'éducation ainsi que 280 professeurs, dont 70 d'anglais, 60 de lettres, 90 de mathématiques et 60 d'EPS.

*Des chiffres qui ne sont pas à la hauteur des besoins mais que le ministre justifie de la manière suivante : « C'est ce qui est possible et raisonnable de faire pour le moment ».*



ACADEMIES	REPARTITION
Aix-Marseille	65
Amiens	25
Besançon	10
Bordeaux	65
Caen	20
Clermont-Ferrand	25
Corse	5
Créteil	80
Dijon	20
Grenoble	65
Guadeloupe	5
Guyane	15
Lille	30
Limoges	10
Lyon	65
Martinique	5
Montpellier	35
Nancy-Metz	10
Nantes	50
Nice	15
Orléans-Tours	40
Paris	15
Poitiers	35
Reims	15
Rennes	65
Réunion	15
Rouen	20
Strasbourg	15
Toulouse	50
Versailles	100
<b>TOTAL</b>	<b>990</b>
Emplois réservés pour Mayotte	10

## Personnels de l'Éducation nationale : bilan social du ministère 2010-2011



Selon le bilan social 2010-2011 dressé par la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance, en 2011, 1 176 500 personnes ont été rémunérées au titre de l'enseignement par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Parmi ces personnels, quatre sur cinq sont des enseignants, exerçant pour plus de 84% dans le public.

Les personnels exerçant une fonction de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation représentent 13,2% des autres agents.

L'âge moyen des agents est de 42 ans, les moins de 30 ans sont moins de 14% et plus des deux tiers des personnels sont des femmes ( 80,8 % dans le primaire et 57,5 % dans le secondaire).

Les deux ministères rémunèrent pour le secteur public en moyenne sept retraités pour presque dix actifs. Sur près de 25 années, le nombre de retraités a été pratiquement multiplié par trois.

Plus de deux enseignants sur cinq appartiennent à un corps du premier degré et plus d'un sur deux à un corps du second degré.

Dans le second degré, 63,2 % des enseignants sont des professeurs certifiés, 13,7% sont des agrégés et 15,1% des PLP.

La plupart d'entre eux assurent des fonctions d'enseignement ; les documentalistes ne représentent que 2,3%.

Dans le premier degré, 51,8% des enseignants titulaires sont affectés à l'enseignement élémentaire contre 24,4 % à l'enseignement pré-élémentaire. 8,3% sont affectés au remplacement.

## Situation des stagiaires en Polynésie française



La FAEN et deux de ses syndicats membres, le STIP-AEP et le SNCL, se sont longuement investis pour défendre les stagiaires du second degré de Polynésie française au sujet de leur affectation.

Après avoir alerté le nouveau ministre de l'Éducation nationale sur la situation en Polynésie en général et les stagiaires en particulier, la FAEN a été reçue par le Directeur de Cabinet du ministre et par son « Conseiller social » en charge également des dossiers de l'outre-mer.

La FAEN a notamment demandé :

- que les stagiaires 2011-2012 soient mis à la disposition du ministère de l'Éducation polynésien, s'ils en font la demande, pour leur affectation en tant que néo-titulaire, ou en cas de renouvellement de stage.
- que les lauréats concours 2011-2012 qui le demandent soient mis à la disposition du ministère de l'Éducation polynésien pour leur affectation à la rentrée 2012 en tant que stagiaires.
- que soit abandonnée la note de service du BO n° 13 du 29 mars 2012 concernant l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire les lauréats des concours du second degré à la rentrée 2012, note qui ne spécifie plus la possibilité, sous conditions, d'être affecté en Polynésie française.

Des instructions, permettant aux stagiaires originaires de Polynésie française de rester sur place, auraient été données en ce sens à la Direction Générale des Ressources Humaines.

Il faut maintenant que ces réponses de principe se traduisent dans les actes.

**La FAEN aura pleinement rempli la mission qu'elle s'est donnée lorsqu'elle sera assurée qu'aucun des stagiaires n'a été lésé.**